Mise en œuvre du SAGE VILAINE

Institution d' **A**ménagement de la **V**ilaine

EPTB Vilaine

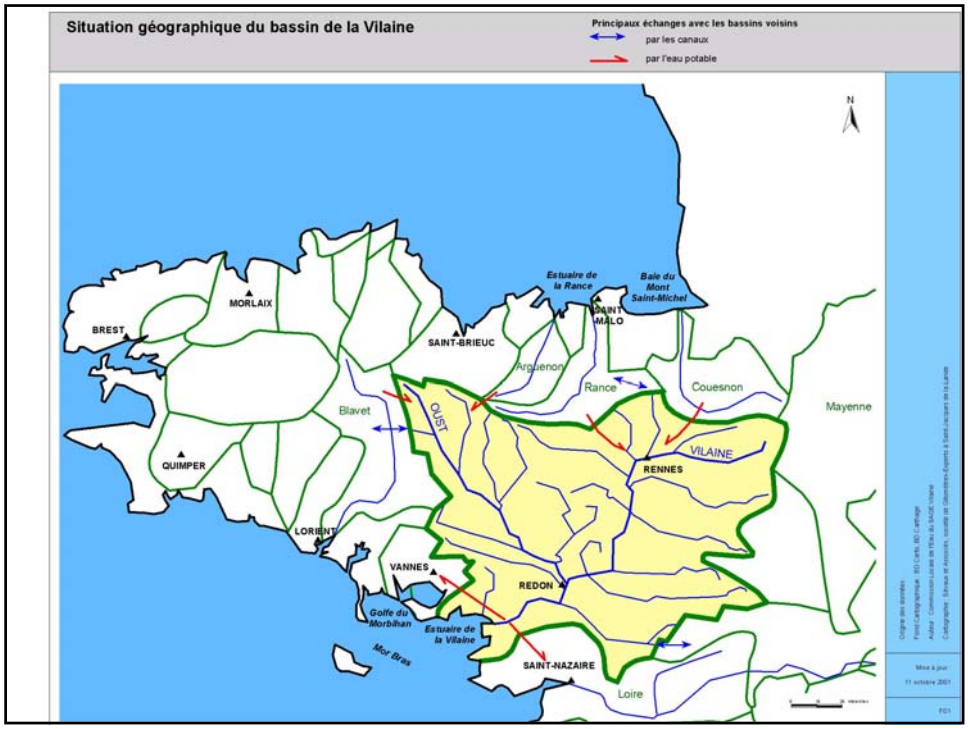

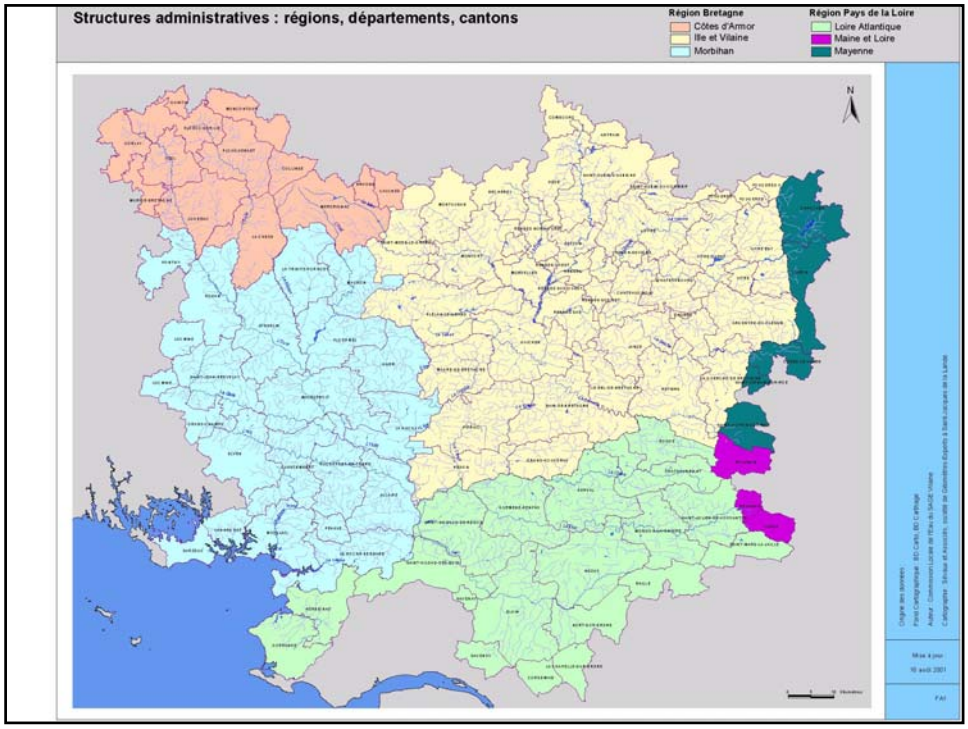
Structures administratives : régions, départements, cantons
Région Bretagne
Côtes d'Armor
Ille et Vilaine
Morbihan
Région Pays de la Loire
Loire Atlantique
Maine et Loire
Mayenne
N

1 le SAGE VILAINE

Enjeux fondateurs:

- Qualité de l'eau potable
- Gestion des débits en crue et en étiage
- Préservation des milieux aquatiques
- (Conflits d'usages dans l'estuaire)

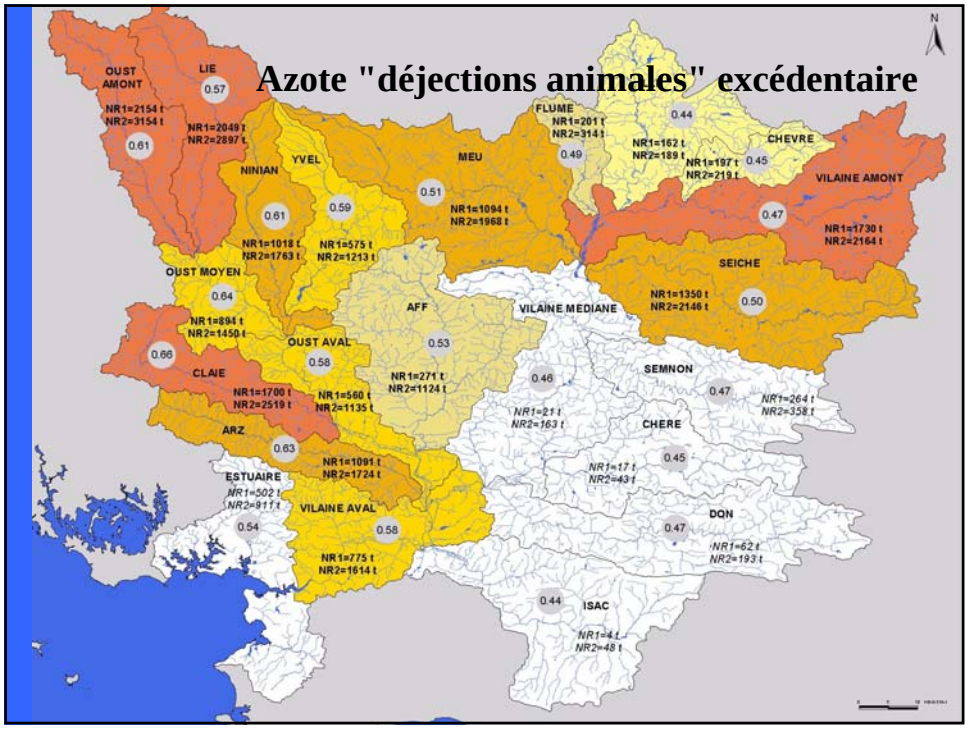

Enjeux fondateurs:

- Qualité de l'eau potable
- Gestion des débits en crue et en étiage
- Préservation des milieux aquatiques
- (Conflits d'usages dans l'estuaire)

Enjeux fondateurs:

- Qualité de l'eau potable
- Gestion des débits en crue et en étiage
- Préservation des milieux aquatiques

⇨

- (Conflits d'usages dans l'estuaire)

Méthode de travail :

Étendue du territoire et nombreuses actions (et études) engagées :

• repérage des questions en Commissions géographiques (divisées en groupes techniques)

• pas de bureau d'étude unique

• nombreuses « expertises »

• validation par chapitres en CLE

Calendrier CLE :

juillet 1997	Installation
septembre 1998	Pollutions diffuses
septembre1999	Inondations
mars 2000	Estuaire
septembre 2000	Milieux aquatiques
novembre 2000	Eau potable
novembre 2000	Gestion quantitative
décembre 2000	Qualité, Élevage
février 2001	Eau potable
juin 2001	Inondations, Principes généraux
octobre 2001	Synthèse finale
2002	consultations
janvier 2003	approbation définitive

Portage :

Désignation de
l' Institution interdépartementale d'aménagement de la Vilaine comme porteur dès le début de la procédure

Axes du SAGE :

Principes généraux

- eau potable comme fil conducteur
- respecter la réglementation
- responsabiliser les acteurs de terrain, en particulier les maîtres d'ouvrages locaux
- favoriser l'appropriation des projets par la concertation
- faire circuler l'information
- coordonner les actions sur le bassin

Axes du SAGE :

préconisations

209 préconisations détaillées ...

Certaines « classiques »
... d'autres plus novatrices (à l'époque)
exemple inventaire des zones humides repris dans les PLU

Des actions concrètes (travaux contre les inondations) ...et des abandons de projets (barrage pour l'AEP à Rennes)

Axes du SAGE :

organisation de la subsidiarité

Choix de la coopération intercommunale pour être le relais local, et l'organisation des actions de reconquête qualité et milieu ;

Choix conforté par la DCE

Mise en avant des « syndicats de rivière »

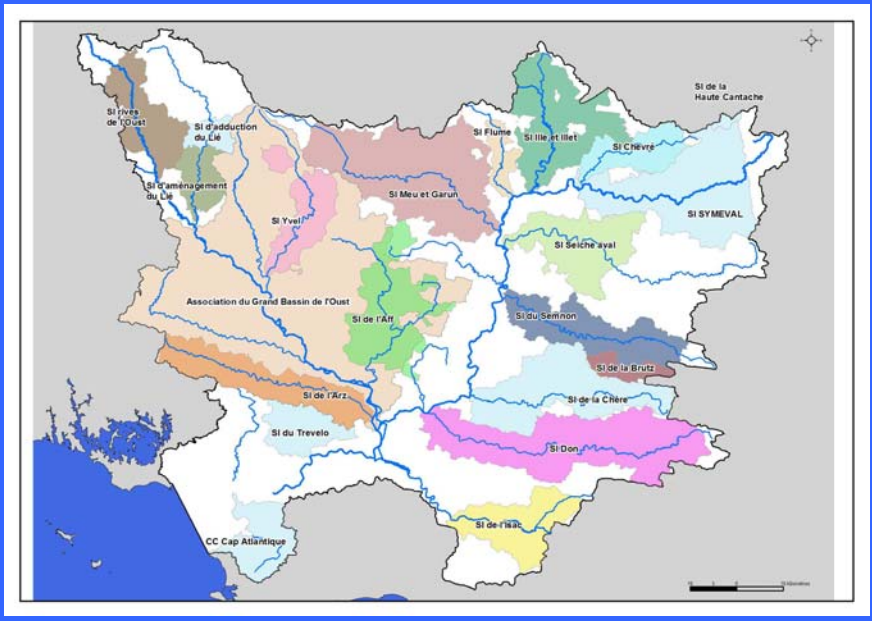

2 Structure porteuse et
mise en oeuvre

Une histoire déjà ancienne
et des activités étendues

Création de l'IAV en 1961 entre la Loire Atlantique, le Morbihan, et l'Ille et Vilaine

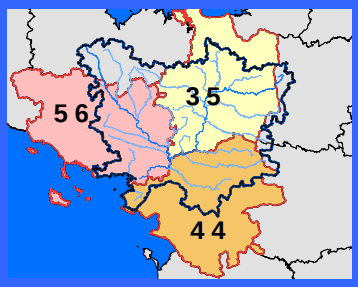

dynamique des "grands marais de l'Ouest"

- lutter contre les inondations
- mettre en valeur de nouvelles terres agricoles
- restaurer la navigation

des objectifs très rapidement complétés par la production d'eau potable , puis en 1989, le transfert de la concession de navigation

Quelques dat

- 1961 à 1970
  Construc
- 1972
  Usine d'ea
- 1989
  Concession de la voie navigable
- 1995
  Interventions « en ironnementales »
- 1998
  SAGE
- 2003
  1er av ortant
  appro
- 2007 ?
  EPTB Vilai

Aménageur

Coordinateur bassin

Statuts

Établissement public administratif ayant l'autonomie juridique et financière

EPTB selon concept loi risques et projet loi sur l'eau

Conseil d'Administration

12 Conseillers Généraux (3x4)

Bureau de 6 membres

Actuellement

Lors de la création, répartition des contributions des 3 départements au prorata des surfaces des marais

Loire Atlantique	33%
Morbihan	33%
Ille et Vilaine	33%

Personnel propre

28 agents (dont 10 cadres A)

\+ 15 agents État « mis à disposition »

Budget moyen 2002-05

- Investissement 6 millions €
- Fonctionnement 12 millions €

Une réponse pour la mise
en cohérence des politiques
publiques sur le bassin

Importance de la dualité
CLE / structure porteuse

Un effet symétrique :
- un établissement existant, déjà établi facilitant la mise en œuvre du SAGE
- une nouvelle légitimité conférée par le SAGE

LIE
OUST AMONT
NINIAN
YVEL
MEU
FLUME
ILLE
CHEVRE
VILAINE AMONT
SEICHE
OUST MOYEN
AFF OUEST
AFF EST
OUST AVAL
CLAIE
SEMNON
ARZ
VILAINE MEDIANE
CHERE
VILAINE AVAL
DON
ISAC

Une évolution du « métier »
de l'IAV :
- moins d'ingénierie pure
- davantage de médiation et de soutien aux Collectivités
- gestion des données, information

exemple : Estuaire

Estuaire
Milieu complexe, lieu de multiples conflits d'usages
Bouleversements induits par la construction du barrage
Envasement lié à l'usage « eau potable »

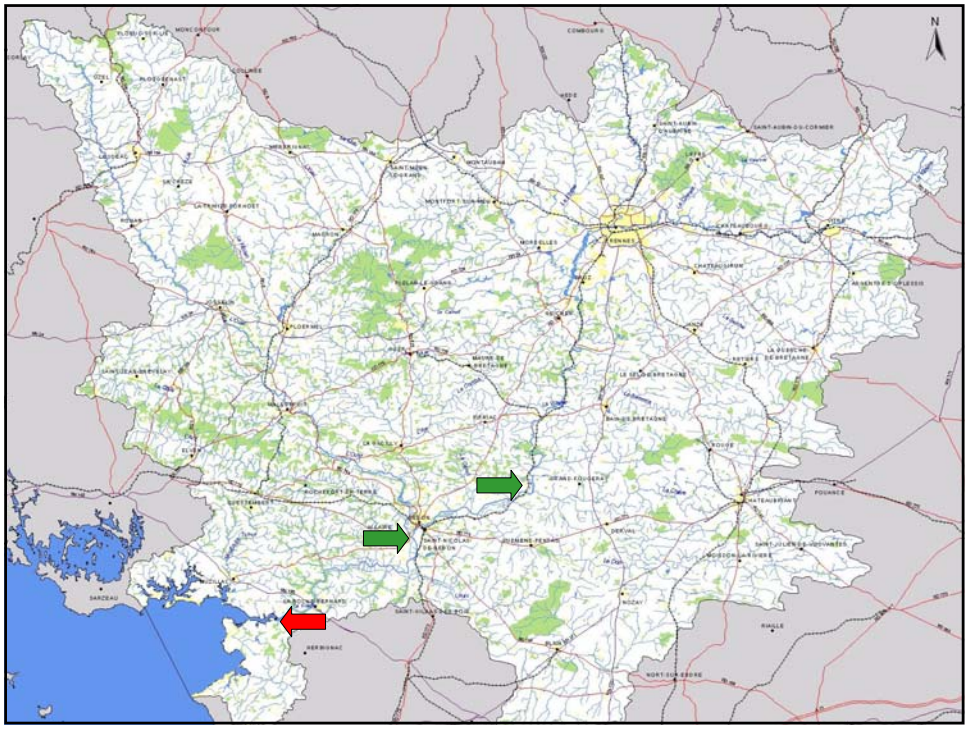

Estuaire
Processus de concertation efficace :
Comité d'estuaire
Accord sur un plan global de lutte contre l'envasement,
Maîtrise d'ouvrage de l'IAV

Mise en place d'une politique territoriale
En mars 2007 : une CLE entièrement dédiée aux projets des syndicats dans la perspective de mise en œuvre du SAGE et de la DCE
Rôle de l'IAV contractualisé avec les 2 régions

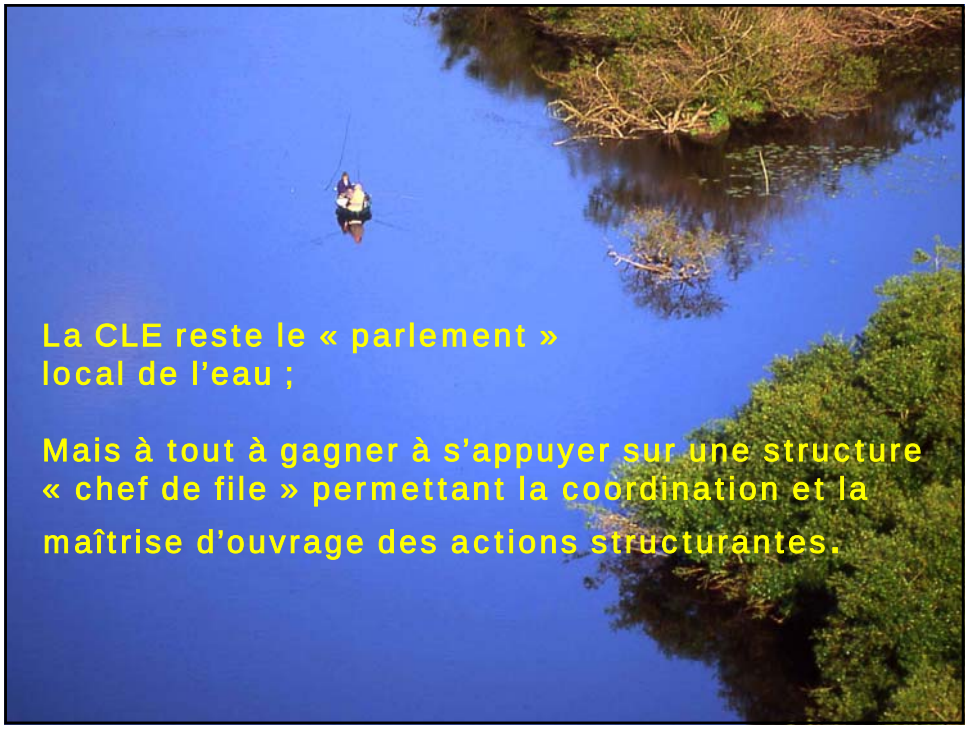
La CLE reste le « parlement »
local de l'eau ;
Mais à tout à gagner à s'appuyer sur une structure « chef de file » permettant la coordination et la maîtrise d'ouvrage des actions structurantes.

Difficultés
... l'intérêt est dans la dynamique, dans la logique décentralisée, dans le *per ascensum* ...
Danger de devenir une « procédure administrative »
Doutes sur l'articulation SDAGE-SAGE